

**Procès-verbaux du conseil de
Ville de Neuville**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 30 novembre 2015 à 18 h 55 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Philippe Millette	Directeur du Service de l'urbanisme
Monsieur André Roy	Directeur du Service des loisirs
Monsieur Olivier Coulombe	Directeur des travaux publics

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (18 h 55)**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

15-11-266 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (18 h 55)
2. ENGAGEMENT DE MADAME CATHERINE ANGERS AU POSTE DE SECRÉTAIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. FERMETURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ENGAGEMENT DE MADAME CATHERINE ANGERS AU POSTE DE SECRÉTAIRE DU SERVICE DES LOISIRS**

15-11-267 **CONSIDÉRANT QUE** madame Linda Claveau, secrétaire au Service des loisirs, a annoncé qu'elle prendra sa retraite le 31 décembre 2015;

Procès-verbaux du conseil de Ville de Neuville

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection était composé du directeur du Service des loisirs et du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a entrepris un processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE huit candidates se sont qualifiées pour les entrevues et les examens de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme madame Catherine Angers au poste de secrétaire du Service des loisirs.

QUE cette embauche soit effective à compter du 7 décembre 2015;

QUE le salaire soit établi selon l'échelon 3 en vertu de la politique salariale des employés salariés de la Ville de Neuville.

QUE le conseil souhaite la bienvenue et les meilleures chances à madame Catherine Angers dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 56.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier